

Bismillaahir rahmaanir raheem

23 rabiuth thaani 1444 – 18 Novembre 2022

Traduit : 9 Jumaadal ula 1444 – 4 Décembre 2022

Les nuisances des femmes fréquentant les masjids

Un frère de durban écrit :

“je vis dans un petit faubourg de durban où ne se trouve qu’une seule masjid. A part les nombreuses ‘différentes’ choses faites par les administrateurs, l’une des plus préoccupantes est la présence de locaux pour femmes afin qu’elles y prient les 5 salaah quotidiennes. Je comprends qu’il leur soit interdit de prier à la masjid, mais mon soucis est, même si leur salaah est acceptée, considérons ceci :

La zone réservée aux dames est au niveau supérieur au notre dans la même masjid. De la-bas elles ne voient aucun homme faire la salaah et vice versa. Le seul moyen qu’elles ont de suivre l’imaam est de prêter l’oreille aux hauts parleurs. Vu ce seul moyen (suivre le son), est-ce que leur salaah est acceptée ? Ceci s’est avéré être un problème pendant taraweeh, car beaucoup de femmes partirent en ruku quand le takbeer fait par l’imaam était plutôt celui du sajdah tilaawah, elles ne réalisaient leur erreur que quand l’imaam faisait encore le takbeer puis reprenait la récitation.

Malheureusement, les femmes sont présentes à presque toutes les salaah. Dans le parking (au sous-sol), quand les hommes et les femmes pénètrent par leur entrées respectives, ils se voient pleinement les uns les autres.

Un autre problème majeur à Durban est l’usage du système microphonique. Presque chaque masjid, même la plus petite, ainsi que les musallas, utilisent les hauts parleurs au point où on entend la récitation de l’imaam en dehors de la masjid, même quand il n’y a que quelques saffs. Quelques jours plus tôt, dans notre masjid locale, le système sonore tomba en panne pendant la salaah mais je pouvais très bien entendre l’imaam réciter le quran alors que j’étais au 8^{ième} saff ! Malheureusement, ce micro est devenu une nouvelle « nécessité ». Merci, respectez mufti, de prodiguer conseil au sujet de ce qui vient d’être mentionné.

REPÖNSE

Les conséquences du haraam sont toujours moralement et spirituellement destructives. La shariah interdit les masajid aux femmes mais ces juhala,

fussaaq d'administrateurs et d'ulamaa-é-soo jugent approprié d'utiliser la masjid pour perpétrer le haraam.

La salaah des femmes telle que susmentionnée n'est pas valide. Tout ce scénario est lamentable et une affreuse moquerie de la salaah, et une flagrante violation de la shariah. Ne parlant même pas des fussaaq d'administrateurs, même les imaam et les molvis sont oublieux des nuisances des femmes fréquentant la masjid. Leur imaan est profondément insensibilisé, d'où leurs cœurs spirituels et leurs yeux spirituels sont aveugles.

“Les yeux ne sont pas aveugles, mais les cœurs dans les poitrines sont aveugles.”

Même les environs des masajid sont devenus des lieux du péché. Seules les femmes qui ont des attitudes et des tendances de lesbiennes et de prostitués trouvent confortable de se retrouver près d'un rassemblement d'hommes. C'est pour ça qu'elles dédaignent et détestent le conseil de rasulullah (sallallaahu alayhi wa sallam) leur disant d'accomplir la salaah dans le coin le plus éloigné de leur maison. Pour elles, la meilleure masjid est leurs maisons. Mais aujourd'hui, les ulamaa eux-mêmes ont ouvert beaucoup de voies au fitnah, au fisq, au fujoor et au bid'ah.

Les musulmanes (la vaste majorité) n'ont plus de hayaa imaani. Elles excellent maintenant dans la lasciveté. Rasulullah (sallallaahu alayhi wa sallam) a dit :

“Une femme qui se parfume et passe par un rassemblement, elle est comme ceci et cela (c.à.d. une prostituée).”

Wa aakhir da'waanaa anil hamdulillaahi rabbil 'aalameen